



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 24 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 janvier à 09h15, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 17 janvier 2025, s'est réuni, en séance publique, à Caen (Espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Monsieur BAIL Romain, Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BENOIST Claude, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur, Madame FLEURY Catherine, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur KANZA MIA DIYEKA Théophile, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur RIOU Corentin, Monsieur RUON Vincent.

Absents ou excusés :

Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GIRARD Henri, Madame GODIER Edith, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur POISSON Cédric.

Autres excusés ayant donné pouvoir : –

Etaient également présents, Messieurs Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services, Jérôme DANIEL, Directeur Général Adjoint Ressources et Concessions et Stéphane LEBARBIER, Directeur Général Adjoint Réseaux et Transition Energétique.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémi BOUGAULT a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres, Madame la Présidente constate le quorum par la présence de 14 membres et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2024
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Marchés publics
- Transferts de compétences
- Instances
- Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Débat d'Orientations Budgétaires 2025 – Budget principal et Budgets annexes
- Demande de financement par fonds de concours
- Désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD)
- Ouverture d'un poste au 1er février 2024 et mise à jour du tableau des effectifs
- Convention de co-financement du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) RASTER dans le calvados

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

- Protocole B - Actualisation de la valeur vénale des terrains situés en zones constructibles
- Avenant n°1 à la convention relative aux travaux sous tension
- Nouvel accord de méthode relatif aux discussions à engager en vue du renouvellement des traités de concession avec GRDF

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés

TRANSITION ENERGETIQUE

- Etude d'autoconsommation collective - Commune de Luc-sur-Mer
- Projet de mise en place d'une toiture photovoltaïque sur la salle multi-activités de la commune historique de Livarot (Livarot-Pays-d'Auge)
- Aides financières – Etude de faisabilité d'un réseau de chaleur à Villers-Bocage
- Avenant à la convention d'adhésion au conseil en énergie partage de niveau 3 – Vimont
- Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Energétique (PACTE) – Adhésion de la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau
- Appel à Projets PROGRES 2024 : validation des candidatures et attribution des subventions - 2ème vague
- structure de l'accompagnement des collectivités - Projets EnR (ajout informatif)

MOBILITES BAS CARBONE

- Demandes de modification du Schéma Directeur des IRVE

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme de raccordement au réseau public d'électricité – 2ème tranche 2025
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 1ere tranche 2025
- Programme d'effacement coordonné des réseaux – 3ème Tranche 2025

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – Travaux 2024/2025 < 40 k€ HT
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – Travaux 2025 ≥ 40 k€ HT
- Programme Fonds Vert – Dotation 2024 – Foyers de plus de 30 ans

Pour permettre l'obtention de subventions dans le cadre de projets identifiés dans les contrats de territoire du Conseil Départemental du Calvados, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical, d'être autorisée, par délibération, à signer les conventions nécessaires et à solliciter les aides susceptibles d'être attribuées.

Le Bureau Syndical valide cette demande, à l'unanimité.

Ainsi, considérant que le Conseil départemental du Calvados signe avec les EPCI, syndicat et communes pôle de centralité des contrats de territoire qui permettent l'attribution d'aides à certains projets identifiés dans ces contrats et portés par les collectivités.

Pour les collectivités qui ont transféré leur compétence au SDEC ENERGIE, Il appartient au syndicat, maître d'ouvrage de l'opération éligible aux aides, de solliciter la subvention pour le compte de la collectivité auprès des services du Conseil départemental du Calvados.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE Madame la Présidente à signer les conventions nécessaires à l'intégration du SDEC ENERGIE en tant que maître d'ouvrage éligible aux aides d'un contrat de territoire ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à solliciter toute aide financière auprès du Conseil Départemental du Calvados pour les projets intégrés aux contrats de territoire pour lesquels il exerce la maîtrise d'ouvrage ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ENERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 DECEMBRE 2024

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2024, qui leur a été transmis avec leur convocation (annexe 1 de la note de synthèse).

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2024 est approuvé.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 6 décembre dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

Objet			
Transition Énergétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes de Livarot-Pays-d 'Auge et Cricqueville-en-Auge
		Niveau 2	Adhésion des communes de Graye-sur-Mer, Cricqueville-en-Auge et Fourneville
	Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Énergétique "PACTE" : 1ères demandes d'aides financières au titre de la 3ème année d'accompagnement des Communautés de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon et Pré Bocage Intercom		
Finances	Virement de crédits n° 5-2024 - Budget principal - du chapitre 011 au chapitre 65, pour couvrir les besoins de financement des subventions APCR		
	Virement de crédits n° 1-2024 - Budget annexe "Énergies renouvelables" – du chapitre 011 au chapitre 67, pour permettre l'annulation de titres sur exercices antérieurs.		

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 6 décembre 2024.

Arrivée de Monsieur Hervé GUIMBRETIERE et de Madame Catherine FLEURY.

MARCHES PUBLICS

○ Consultations en cours

Les consultations en cours, disponibles dans la note de synthèse, sont rappelées :

Objet	Type de procédure
Fourniture et livraison de titres restaurant dématérialisés	Appel d'offres ouvert
Conception et réalisation d'animations pédagogiques pour la Maison de l'Energie	
Travaux pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Condé-sur-Iffs	Adaptée ≥ 40 000 € HT
Maitrise d'œuvre pour l'installation d'une chaufferie bois plaquette et d'un réseau technique de distribution de chaleur sur la commune de Souleuvre-en-Bocage	
Achat de petites fournitures de bureau & papier	

Le Bureau Syndical prend acte du lancement de ces consultations.

○ Résultats de consultations de l'année 2024 ne nécessitant ni délibération, ni décision (< 25 000 € HT)

Les résultats des consultations, analysées en 2024 et dont le montant est inférieur à 25 000 € HT sont rappelés au Bureau Syndical :

Objet	Attributaires
Contrôleur technique pour la rénovation énergétique de deux salles polyvalentes sur les communes de Condé sur Iffs et Vimont	QUALICONSLT
Contrôleur technique pour la rénovation énergétique de la mairie de Crocy (14)	SOCOTEC
Logiciel de gestion des absences et du temps	HOROQUARTZ
Application mobile de signalement	LUMIPLAN
Fourniture de 2 serveurs type hôte	IBC DIALOG
Entretien des espaces verts	APAEI CAEN (ESAT LEBISEY)

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ Résultat d'une consultation ne nécessitant pas de délibération (Commission d'appel d'offres du 14 janvier 2025)

Procédure	Objet	Attributaire
Appel d'offres ouvert	Acquisition, exploitation et maintenance d'une solution logicielle de gestion des travaux du SDEC ENERGIE	GROUPE SIRAP

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ Avenant ne nécessitant pas de délibération

Entreprise	Marché	Objet de l'avenant
SELARL D&ASSOCIES	Convention d'honoraires « Actes notariés »	Avenant n° 3 - servitudes

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

Arrivée de Madame Anne-Marie BAREAU.

○ Avenants nécessitant délibérations

Entreprise	Marché	Objet de l'avenant
EPSYS	Groupement de commandes pour la fourniture de postes de transformation, transformateurs HTA/BT, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de poste de transformation pour la distribution publique d'électricité Lot 1 - Poste de transformation de type PSSA et PSSB équipé ou non d'un transformateur TPC de puissance 100 à 250 kVA en 15 ou 20 KV	Avenant n° 1 – erreur matérielle sur index MIN OIL
REMATELEC	Groupement de commandes pour la fourniture de postes de transformation, transformateurs HTA/BT, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de poste de transformation pour la distribution publique d'électricité Lot 2 - Transformateurs	Avenant n° 2 - erreur matérielle sur index MIN OIL
TRANSFIX	Groupement de commandes pour la fourniture de postes de transformation, transformateurs HTA/BT, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de poste de transformation pour la distribution publique d'électricité Lot 3 - Poste de transformation de type PRCS de puissance 50,100 à 160 kVA en 15 ou 20 KV	Avenant n° 1 - erreur matérielle sur index MIN OIL

Nb : l'erreur matérielle est due à l'organisme chargé de publier l'index MIN OIL

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE, dans le cadre du groupement de commandes pour la fourniture de postes de transformation, transformateurs HTA/BT, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de poste de transformation pour la distribution publique d'électricité (Lot 1 - Poste de transformation de type PSSA et PSSB équipé ou non d'un transformateur TPC de puissance 100 à 250 kVA en 15 ou 20 KV), l'avenant n°1 proposé ;*
- *ACCEPTE, dans le cadre du groupement de commandes pour la fourniture de postes de transformation, transformateurs HTA/BT, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de poste de transformation pour la distribution publique d'électricité (Lot 2 - Transformateurs), l'avenant n°2 proposé ;*
- *ACCEPTE, dans le cadre du groupement de commandes pour la fourniture de postes de transformation, transformateurs HTA/BT, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de poste de transformation pour la distribution publique d'électricité (Lot 3 - Poste de transformation de type PRCS de puissance 50,100 à 160 kVA en 15 ou 20 KV), l'avenant n°1 proposé ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer les avenants aux marchés correspondants, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

○ **Reconductions de marchés :**

Marchés / Lots	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi
Assistance dans le cadre des missions annuelles de contrôle de l'autorité concédante	AEC	12 mois 3 x 12 mois	09/04/2024	31/03/2028
	COGEDIAC	12 mois 3 x 12 mois	09/04/2024	31/03/2028
Mise en place d'un cadastre solaire	CYTHELIA ENERGY	24 mois 4 x 6 mois	11/10/2022	10/10/2026
Fourniture d'armoires de commande éclairage public sur socle 2023	DEPAGNE	12 mois 3 x 12 mois	04/04/2024	03/04/2028
Contrôle technique dans le cadre de la rénovation énergétique de bâtiments, la création d'installations photovoltaïques et de projets de chaleur renouvelable sur le territoire du département du Calvados	SOCOTEC BUREAU VERITAS COURBEVOIE (accord-cadre multi attributaires)	12 mois 3 x 12 mois	04/04/2024	03/04/2028

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

○ **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes :

➤ **Travaux souterrains 2022 :**

Lots	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
12 – CC du Pays de Falaise	SORAPEL + SATO	Denis LEFEVRE TP	Travaux de réfection de voirie - MORTEAUX COULIBOEUF - DAMBLAINVILLE - SOUMONT ST QUENTIN	50 000,00 €
		EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST	Travaux de réfections de tranchées - MORTEAUX COULIBOEUF - DAMBLAINVILLE - SOUMONT SAINT QUENTIN	50 000,00 €
		GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés - MORTEAUX COULIBOEUF - DAMBLAINVILLE - SOUMONT ST QUENTIN	20 000,00 €
		BATI SERVICE SIGNALISATION	Travaux de signalisation au sol - MORTEAUX COULIBOEUF - DAMBLAINVILLE - SOUMONT ST QUENTIN	6 500,00 €
		TEIM	Pose de 2 bornes - POTIGNY	3 500,00 €
14 – Vallées de l'Orne et de l'Odon	SORAPEL + SATO	Denis LEFEVRE TP	Travaux de réfection de voirie - TOURVILLE SUR ODON - FLEURY SUR ORNE	50 000,00 €
		EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST	Travaux de réfections de tranchées - TOURVILLE SUR ODON - FLEURY SUR ORNE	50 000,00 €
		GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés - TOURVILLE SUR ODON - FLEURY SUR ORNE	20 000,00 €
		BATI SERVICE SIGNALISATION	Travaux de signalisation au sol - TOURVILLE SUR ODON - FLEURY SUR ORNE	6 500,00 €

➤ **Travaux souterrains 2024 :**

Lots	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
16a – CC Pré Bocage Intercom	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM	GL PAYSAGE	Pose de clôture rigide - CAHAGNES	1 730 €
		STE INSTALLATIONS ELECTRIQUES	Effacement des réseaux AMAYE-SUR-SEULLES « Bourg » HOTOT-LES-BAGUES « Rue du Père Bousso - chemin de Calvaire »	350 000 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.

TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 6 décembre 2024 :

○ **Transfert de la compétence « Gaz »**

Collectivité	Délibération
NOUES DE SIENNE	12 novembre 2024
SAINT-MARCOUF-DU-ROCHY	9 décembre 2024

○ **Transfert de la compétence « IRVE »**

Collectivité	Date de la délibération
VIMONT	12 décembre 2024

La commune ne possède pas d'actif relevant de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables », Madame la Présidente propose donc de fixer la valeur du patrimoine à 0 € à la date de ce transfert.

Ces transferts portent le nombre de transferts de la compétence « Gaz » à 126 (125 communes + la Communauté urbaine Caen la mer) et celui de transferts de la compétence « IRVE » à 225 (224 communes + la Communauté urbaine Caen la mer).

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le transfert de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour les communes de Noues de Sienne et de Saint-Marcouf-du-Rochy ;
- ACCEPTE le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour la commune de Vimont ;
- DIT que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », de la commune de Vimont s'élève à 0 € ;
- DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

INSTANCES

➤ Ordre du jour du Comité Syndical du 6 février 2025

Madame la Présidente rappelle que le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 6 février 2025 à 14h00, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Son ordre du jour prévisionnel, dont les sujets principaux seront présentés au cours de cette séance de Bureau Syndical, est présenté comme suit :

Actualités du syndicat		- Approbation du PV du Comité Syndical du 12 décembre 2024, - Activités 2024 du Bureau Syndical et des commissions, - Récapitulatif des délégations et compte-rendu des décisions 2024, - Compte-rendu des décisions 2025, - Etat des transferts de compétences, - Mise à jour des annexes 1, 3 et 4 des statuts du syndicat, - Agenda du Comité Syndical.
Intérêt commun	Instances	- Actualisation de la composition des commissions internes et de la commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement - Mise à jour de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) - Mise à jour de la composition du collège SDEC ENERGIE à la CCTE
	Finances	- Débat d'orientations budgétaires (sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025) : Budget principal et budgets annexes, - Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.
	Electricité	- Avenant n° 1 à la convention relative aux travaux sous tension (TST) et autres prestations.
Compétences optionnelles	Gaz	- Nouvel accord de méthode relatif aux discussions à engager en vue du renouvellement des traités de concession pour le service public de la distribution publique de gaz naturel avec GRDF

Le Bureau Syndical valide cet ordre du jour.

- Composition des commissions internes, de la CAO, de la CDSP et de la commission d'Intégration des ouvrages dans l'environnement

➤ **Commissions internes**

Suite aux différentes phases d'élections partielles du 12 décembre 2024 ayant conduit à l'élection de Monsieur Denis CHÉRON en tant que 7^{ème} vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, de Monsieur Corentin RIOU et Madame Edith GODIER en tant que membres du Bureau Syndical, il sera proposé au Bureau Syndical de valider la nouvelle composition des commissions suivantes :

COMMISSION / VP	AUTRES MEMBRES
<u>Administration générale-Finances-Cartographie et usages numériques</u> Philippe LAGALLE	Anne-Marie BAREAU Catherine FLEURY Henri GIRARD Edith GODIER Franck GUÉGUÉNIAT Hervé GUIMBRETIERE
<u>Concessions électricité et gaz</u> Rémi BOUGAULT	Catherine FLEURY Patrice GERMAIN Edith GODIER Franck GUÉGUÉNIAT Cédric POISSON Vincent RUON
<u>Transition Energétique</u> Marc LECERF	Claude BENOIST Abderrahman BOUJRAD Patrice GERMAIN Jean-Yves HEURTIN Gilles MALOISEL Corentin RIOU
<u>Mobilités bas carbone</u> Jean-Luc GUILLOUARD	Philippe CAPOËN Henri GIRARD Théophile KANZA MIA DIYEKA Marc LECERF Corentin RIOU
<u>Travaux sur les réseaux publics d'électricité</u> Denis CHÉRON	Jean LEPAULMIER Alain LE FOLL Anne-Marie BAREAU Théophile KANZA MIA DIYEKA

➤ **Commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement**

Considérant que la composition de cette commission a déjà été actualisée en janvier 2023 suite à la démission de Monsieur Patrick JEANNENEZ de son mandat de membre du Bureau Syndical et qu'elle doit dorénavant enregistrer le décès de Monsieur Gérard POULAIN, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical d'acter la désignation de Monsieur Denis CHÉRON, 7^{ème} vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, en tant que représentant titulaire des communes de catégorie C au sein de cette commission :

MEMBRES	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commune A : Jean LEPAULMIER Commune B : Philippe CAPOEN Commune C : Denis CHÉRON	Commune A : Théophile KANZA MIA DIYEKA Commune B : Patrice GERMAIN Commune C : Anne-Marie BAREAU

➤ Commission d'Appel d'Offres

Pour rappel, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), instance de décision pour l'attribution des marchés, a été élue par le Comité Syndical du 13 octobre 2020.

Considérant :

- que cette commission a déjà été actualisée en janvier 2023 suite à la démission de M. Patrick JEANNENEZ de son mandat de membre du Bureau Syndical,
- le décès de Monsieur Gérard POULAIN en septembre dernier,
- qu'une fois les résultats de l'élection proclamés, la composition d'une CAO ne peut être modifiée en cours de mandat,
- qu'il n'est pas nécessaire de procéder à des élections partielles tant qu'il reste des membres suppléants pour remplacer un titulaire.

Madame la Présidente propose de prendre acte de la nouvelle composition de cette commission, comme suit :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)	Présidente : Catherine GOURNEY-LECONTE Philippe LAGALLE Cédric POISSON Jean-Luc GUILLOUARD Jean LEPAULMIER Vincent RUON	Henri GIRARD Abderrahman BOUJRAD Anne-Marie BAREAU

➤ Commission de Délégation de Service Public - CDSP

A la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante du SDEC ÉNERGIE, intervenu le 24 septembre 2020, la CDSP a été élue par le Comité Syndical du 13 octobre 2020.

Considérant que la démission de Monsieur Christophe MORIN en date du 5 juillet 2024 de son mandat de membre du Bureau Syndical, et qu'une fois les résultats de l'élection proclamés, la composition d'une CDSP ne peut être modifiée en cours de mandat et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à des élections partielles tant qu'il reste des membres suppléants pour remplacer un titulaire.

Madame la Présidente propose de prendre acte de la nouvelle composition de cette commission, comme suit :

	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICE PUBLIC (CDSP)	Présidente : Catherine GOURNEY-LECONTE Rémi BOUGAULT Cédric POISSON Vincent RUON Patrice GERMAIN Catherine FLEURY	Philippe LAGALLE Jean-Luc GUILLOUARD Henri GIRARD Franck GUÉGUÉNIAT

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la mise à jour de la composition des commissions internes du SDEC ÉNERGIE, dont Madame la Présidente fait partie de plein droit ;
- VALIDE la mise à jour de la composition de la commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement ;
- PREND ACTE de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;
- AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ Commission Consultative pour la Transition Energétique (CCTE)

Pour rappel, la Commission Consultative paritaire pour la Transition Energétique a été mise en place par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2015, conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi de Transition Energétique pour une croissance verte.

En application de l'article 2 de son règlement intérieur, la commission consultative est composée de deux collèges constitués chacun à parité de représentants :

- du SDEC ÉNERGIE,
- des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (FP), inclus en tout ou partie dans le périmètre de la concession d'électricité du SDEC ÉNERGIE.

Le collège des EPCI à FP est constitué de 2 représentants désignés par chacun des EPCI à FP, soit un total de 32 membres. A l'occasion du renouvellement des instances des différentes communautés de communes du département, chacune d'entre elles a ainsi communiqué au Syndicat les noms de leurs deux représentants.

Le nombre de représentants désignés par le SDEC ÉNERGIE est équivalent au nombre total de représentants des EPCI à FP, soit 32 membres.

À la suite de démissions et décès de membres représentants le syndicat sur 4 EPCI, il sera proposé au Comité Syndical du 6 février prochain de désigner ses nouveaux représentants à la CCTE sur ces territoires, à savoir :

COLLEGE SDEC ENERGIE		
Bayeux Intercom	LAUNAY-GOURVES Olivier	Membre du Comité
	TANQUEREL Lucie	Membre du Comité
Seulles, Terre et Mer	GUIMBRETIERE Hervé	Membre du Bureau
	HUYGHE Jessica	Membre du Comité
Vallées de l'Orne et de l'Odon	GODIER Edith	Membre du Bureau
	PARIS Françoise	Membre du Comité
Terre d'Auge	GOHIER Armand	Membre du Comité
	THIERRY Linda	Membre du Comité

Le Bureau Syndical valide cette proposition et décide de soumettre la nouvelle liste complète de représentants du collège « SDEC ÉNERGIE » au Comité Syndical du 6 février prochain.

ACTUALITES

➤ Adhésion de la Communauté de communes d'Isigny-Omaha Intercom au SDEC ENERGIE

Madame la Présidente annonce que la majorité qualifiée est acquise par les délibérations favorables de plus de la moitié des membres, représentant plus des deux tiers de la population du territoire et de plus des deux tiers des membres, représentant plus de la moitié de la population du territoire.

Majorité qualifiée 527 membres pour une population totale de 714 356 habitants	2/3 membres - 1/2 pop	351 collectivités	357 178 habitants
	1/2 membres - 2/3 pop	264 collectivités	476 237 habitants
Délibérations reçues - avis favorable		384 collectivités	587 494 habitants

Les services de la Préfecture ont été informés de cette nouvelle et l'arrêté correspondant, a été signé et publié le 23 janvier 2025.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ Evolutions géographiques au 1^{er} janvier 2025

A noter que depuis le 1^{er} janvier 2025, les périmètres de communes et d'un EPCI ont évolué suite à :

➤ La création de deux communes nouvelles :

SAINT-MARTIN-DE-MAY*		
4 592 habitants – CLE Vallées de l'Orne et de l'Odon		
Saint-Martin-de-Fontenay	2 555 habitants	Catégorie B1
May-sur-Orne	2 037 habitants	Catégorie B2
VICTOT-EN-AUGE		
135 habitants – CLE Normandie Cabourg Pays d'Auge		
Victot-Pontfol	83 habitants	Catégorie C
Gerrots	52 habitants	Catégorie C

* Une rencontre sera organisée avec le maire pour définir les règles de reversement de la TICFE à cette commune nouvelle.

➤ Le rattachement de la commune de Saint-Sylvain au territoire de Val es Dunes (et non plus Cingal-Suisse Normande).

Le Bureau Syndical prend acte de ces communications.

Arrivée de Monsieur Denis CHÉRON.

o Mise à jour des annexes 1, 3 et 4 des statuts du SDEC ÉNERGIE

En application des statuts du Syndicat, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de soumettre au Comité Syndical la mise à jour des annexes 1, 3 et 4 afin de prendre en compte :

Annexe 1 - « Liste des membres et des compétences transférées » :

- l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au 1^{er} janvier 2025 et le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,
- la création au 1^{er} janvier 2025 des communes nouvelles de Saint-Martin-de-May et de Victot-en-Auge,
- les différents transferts de compétences actés en 2024 :

Gaz	Eclairage public	Signalisation Lumineuse	IRVE		ENR
Lison Lisores Noron-l'Abbaye St-Martin-de-Mieux St-Pierre-du-Bû	Blainville-sur-Orne	Bonneville-sur-Touques	Émiéville Englesqueville-la-Percée Genneville Hottot-les-Bagues Janville La Pommeraye Le Breuil-en-Bessin Le Pré-d'Auge Les Authieux-sur-Calonne	Manerbe Manneville-la-Pipard Montfiquet St-Côme-de-Fresné Ste-Marguerite-d'Elle St-Germain-de-Livet St-Loup-Hors St-Ouen-du-Mesnil-Oger Villers-sur-Mer	Bernières-sur-Mer Falaise

Annexe 3 - « Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer,

- création au 1^{er} janvier 2025 des communes nouvelles de Saint-Martin-de-May (CLE Vallées de l'Orne et de l'Odon) et de Victot-en-Auge (CLE de Normandie Cabourg Pays d'Auge),
- rattachement de la commune de Saint-Sylvain au territoire de la communauté de communes Val es Dunes (et non plus Cingal-Suisse-Normande).

Annexe 4 - « Périmètre du collège des communes membres du Syndicat, adhérentes de la Communauté urbaine de Caen la mer » :

- adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au 1^{er} janvier 2025,
- correction de la situation de la commune de Rots, dont l'exercice de la compétence EP sur le territoire des communes historiques de Lasson et de Rots est assuré par le SDEC ÉNERGIE.

Le Bureau Syndical valide ces mises à jour qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 6 février prochain.

II-TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 6 janvier 2025 et qui nécessitent délibérations du Bureau ou du Comité Syndical.

➤ Finances

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025– BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le rapport d'orientation budgétaire du budget principal et des budgets annexes « Energies Renouvelables – ENR » et « Mobilité Durable – MD » 2025 est joint en annexe de ce procès-verbal.

Les 5 orientations budgétaires suivantes sont proposées au Bureau Syndical :

Orientation n°1 : Poursuivre l'amélioration du niveau de qualité du réseau de distribution publique d'électricité

- Poursuivre le programme de renforcement et de sécurisation du réseau Basse tension en milieu rural dans le cadre du PPI 2023/2026
 - ☐ *Evaluation des crédits budgétaires : 7 800 K€*
- Augmenter les aides financières pour les programmes spécifiques intempéries en milieu rural (sur la partie électrique) et maintenir un accompagnement fort des travaux sur les réseaux
 - ☐ *Evaluation des crédits budgétaires : 13 500 K€*
- Expérimenter la maîtrise d'ouvrage des raccordements de producteurs d'énergies renouvelables, conformément au protocole de Besançon, signé entre ENEDIS et la FNCCR
- Accompagner la résorption des fils nus en milieu urbain, aux côtés du concessionnaire
- Faire pression pour financer de nouveaux travaux avec le FACÉ (anticiper la fin des fils nus)

Orientation n°2 : Poursuivre nos investissements EP/SL et intensifier la rénovation du parc d'éclairage public pour réduire l'impact énergétique et environnemental des installations d'éclairage public

- Mettre en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux (extension, renouvellement, vidéo protection ...)
 - ☐ *Evaluation des crédits budgétaires : 4 900 K€*
- Poursuivre le renouvellement des foyers > 25 et 30 ans
 - ☐ *Evaluation des crédits budgétaires : 3 000 K€*
- Développer un programme pluriannuel sur 4 ans pour passer l'intégralité du patrimoine d'éclairage public en LED
 - ☐ *Evaluation des crédits budgétaires : 600 K€ en 2025 et 1 300 K€ les 3 années suivantes -> création d'une AP/CP spécifique*
- Faire évoluer le montant des forfaits de maintenance et d'exploitation
 - ☐ *Proposition de la hausse du forfait EP : +2,5%*
 - ☐ *Proposition de la hausse du forfait SL : + 3%*

Orientation n°3 : Poursuivre notre contribution au développement de la mobilité bas-carbone

- Continuer à mettre en œuvre le Schéma Directeur des IRVE
- Prendre en charge l'acquisition, l'installation et l'exploitation du réseau des IRVE sur l'ensemble du territoire du Calvados
 - ☐ *Evaluation des crédits budgétaires : 2 300 K€*
- Encourager l'acquisition de véhicules électriques des collectivités adhérentes au syndicat, par l'attribution d'aides financières
 - ☐ *Faire évoluer l'aide pour l'achat d'un véhicule, électrique, GNV et hydrogène (ex : pour les communes B2 et C – passage de 3000 € à 3500 €).*

De manière à encourager davantage les collectivités à équiper leur flotte de véhicules électriques et à créer une dynamique autour du Normandie Energies Tour notamment, sur proposition de Madame la Présidente, le Bureau Syndical décide de proposer au Comité Syndical d'accentuer les aides proposées comme suit :

- ☐ *Proposition d'aide à l'achat d'un véhicule neuf (4 000€) ou d'un véhicule d'occasion (2 000€), électrique, GNV et hydrogène pour les communes B2 et C. L'aide pour les communes A et B1 évoluera dans les mêmes proportions.*

Cette disposition sera intégrée au rapport d'orientation budgétaire qui sera proposé au Comité Syndical.

- Faire évoluer la grille tarifaire 2025 suivant l'inflation pour réduire le déficit, tout en restant concurrentiel
 - ☐ *Proposition d'augmenter les tarifs de 2%*

Orientation n°4 : Renforcer nos services d'ingénierie (animation, conseil, étude ...)

- Encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics notamment via le dispositif du CEP
 - ☐ *Evaluation de crédits budgétaires : 1 800 K€*
- Soutenir la rénovation énergétique des établissements scolaires communales via le dispositif PROGRES
 - ☐ *Evaluation de crédits budgétaires : 1 000 K€*
- Soutenir la rénovation énergétique des logements communaux à caractère social
 - ☐ *Evaluation de crédits budgétaires : 180 K€*
- Lancer un nouveau programme de rénovation des équipements sportifs
 - ☐ *Evaluation des crédits budgétaires : 500 K€*

Orientation n°5 : Favoriser le développement des projets d'énergies renouvelables

- Créer une structure porteuse de projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire (type SEM) avec des partenaires publics (et privés) locaux et prendre des participations au capital de cette structure
 - ☐ *Evaluation des crédits budgétaires : 3 000 K€*
- Intervenir techniquement et financièrement dans deux sociétés de production d'énergies renouvelables
 - ☐ *Evaluation des crédits budgétaires : 200 K€*
- Accompagner les projets plus modestes d'installation de panneaux solaires ou de construction de réseaux de chaleur dans le cadre de la régie à autonomie financière sans personnalité morale
 - ☐ *Evaluation des crédits budgétaires – centrales PV : 700 K€*
 - ☐ *Evaluation des crédits budgétaires – réseaux chaleur : 500 K€*

En cours de présentation, départ de Monsieur Romain BAIL et arrivée de Messieurs Marc LECERF et Jean LEPAULMIER.

Le Bureau Syndical valide ce rapport d'orientation budgétaire 2025 et les perspectives budgétaires construites à partir des 5 orientations présentées, qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 6 février 2025.

DEMANDE DE FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical du 6 février prochain devra ainsi se prononcer sur les 24 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 12 décembre 2024 par 19 communes, et proposés en annexe de la note de synthèse jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical :

• Montant total des travaux :	947 773,14 € HT
• Montant de la participation communale :	506 731,37 €
➤ Montant des fonds de concours :	502 842,61 €
➤ Montant du solde de fonctionnement :	3 888,77 €

Le Bureau Syndical valide cette nouvelle liste qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 6 février 2025.

Départ de Monsieur Corentin RIOU.

➤ Ressources Humaines

DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

Dans le cadre du Règlement Européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, le Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE, par délibération en date du 22 février 2019 (2019-02/BS/DB-08) a désigné Monsieur Yann LEBOUTEILLER, responsable du contrôle de gestion et de la qualité, Délégué à la Protection des Données.

Les missions de ce délégué visent à s'assurer de la conformité en matière de protection des données au sein du SDEC ÉNERGIE, notamment :

- Informer et conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs agents ;
- Auditer et contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ;
- Conseiller sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- Tenir l'inventaire et documenter nos traitements de données à caractère personnel ;
- Coopérer avec l'autorité de contrôle et d'être le point de contact de celle-ci.

Le délégué n'est pas personnellement responsable en cas de non-conformité de son organisme avec le règlement.

Suite à la reprise à 100 % de ses missions d'adjoint au service Réseaux électriques, il est nécessaire de remplacer Monsieur LEBOUTEILLER et de désigner un nouveau Délégué à la Protection des Données afin d'assurer la continuité de cette mission.

Cette désignation pouvant réglementairement intervenir par la voie d'un arrêté pris par l'autorité territoriale, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical :

- de valider l'exercice en interne de la mission de Délégué à la Protection des Données, en confiant celle-ci à un agent du Syndicat,
- de l'autoriser à désigner le Délégué à la Protection des Données du SDEC ENERGIE, dans le cadre d'un arrêté individuel,
- de la charger d'en informer la CNIL.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *VALIDE l'exercice en interne de la mission de Délégué à la Protection des Données, en confiant celle-ci à un agent du Syndicat ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à désigner le Délégué à la Protection des Données du SDEC ENERGIE, dans le cadre d'un arrêté individuel ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

OUVERTURE D'UN POSTE AU 1ER FEVRIER 2024 ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Philippe LAGALLE expose que la croissance d'activité du service Eclairage public / Signalisation lumineuse se caractérise par :

- L'évolution constante des besoins des communes.
- La prise en charge de transferts de compétence générant une activité supplémentaire.
- Les changements dans l'organisation du service qui devraient accroître la charge de travail des assistantes au profit des techniciens.

L'ouverture d'un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial permettra de répondre à l'accroissement de l'activité du service et ainsi :

- d'associer plus largement les assistantes aux différents programmes du service et ainsi d'assurer une gestion optimisée des projets en cours,
- de disposer d'une équipe administrative suffisante pour satisfaire aux besoins, mais également d'alléger la charge de travail « administrative » de l'équipe technique.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical l'ouverture d'un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif territorial.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *VALIDE la création d'un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif territorial pour effectuer les missions d'assistante technique suite à l'accroissement temporaire d'activité du service Réseaux Eclairage Public et Signalisation Lumineuse, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2025, pour une durée de 12 mois ;*
- *DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du Budget Principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

➤ Cartographie et usages numériques

CONVENTION DE CO-FINANCEMENT DU PCRS (PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ) RASTER DANS LE CALVADOS

Comme rappelé lors du Bureau Syndical du 8 novembre dernier, le PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) est un fond de plan à très haute précision qui a vocation à être utilisé comme plan de référence pour les réponses aux DT-DICT, permettant ainsi aux différents acteurs d'avoir une représentation plus précise de la localisation de l'ensemble des réseaux pour éviter les dommages aux ouvrages.

Il permet de gérer différents usages du territoire de la collectivité d'un point de vue cartographique comme les réseaux, la voirie, les espaces verts ...

Le Conseil départemental s'est porté candidat pour être Autorité Publique Locale Compétente – APLC – avec les missions suivantes :

- L'acquisition des données,
- La diffusion du PCRS,
- La gestion des mises à jour des données,
- La gestion des partenariats,
- La gestion budgétaire.

Le Bureau Syndical du 8 novembre 2024 ayant émis un avis favorable à ce projet, la mise en œuvre technique passe par un partenariat entre le Conseil départemental et l'IGN, définissant un plan de vol en 5 zones couvrant l'ensemble du territoire départemental, dès 2025.

Suite à la réflexion menée sur la participation d'autres acteurs pour élargir les partenariats financiers et pour construire un modèle économique permettant le financement de nouvelles acquisitions de données et la mise à jour des données existantes, Enedis et EDF ont été sollicités.

Dans ce cadre, le Conseil départemental propose un projet de convention visant à cadrer la mise en œuvre du PCRS.

Le projet de convention de co-financement proposé a pour objectif de définir :

- Le périmètre et définition du PCRS ;
- L'organisation de la gouvernance : un comité de pilotage et un comité technique ;
- Les modalités techniques et financières ;
- Les modalités de retrait et de résiliation.

Les élus du bureau ont fait remarquer que si les modalités financières d'acquisition du PCRS sont clairement établies ; les modalités de contribution des partenaires aux frais de mise à jour ne sont pas définies. Il conviendra d'être attentifs aux discussions qui vont devoir s'engager pour les arrêter.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOpte la convention de co-financement proposée ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

M. Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présente les travaux de la commission, réunie le 6 janvier 2025 et qui nécessitent délibérations du Bureau ou du Comité Syndical.

➤ **Concession Electricité**

PROTOCOLE B - ACTUALISATION DE LA VALEUR VENALE DES TERRAINS SITUES EN ZONES CONSTRUCTIBLES

Dans le cadre des travaux sous maîtrise d'ouvrage, le SDEC ÉNERGIE est amené à implanter un poste de transformation au sol, une armoire de coupure HTA ou des canalisations souterraines, sur une propriété privée.

Le Syndicat conclut alors une convention sous seing privé relative à la constitution d'un droit réel de jouissance spéciale, qui est ensuite réitérée par acte notarié.

Les modalités de mise en œuvre de ces conventions, dites « protocoles B » ont été déterminées par délibération du Bureau Syndical le 28 juin 2019.

Cette délibération précise les hypothèses dans lesquelles ces conventions interviennent à titre onéreux et les modalités de calcul de l'indemnité qui varie en fonction de la situation du terrain d'implantation de ce droit spécial de jouissance.

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle que la valeur retenue pour les terrains constructibles est égale à 50 % du prix moyen du terrain constructible en Normandie, tel que déterminé par l'enquête annuelle sur le prix du terrain à bâtir menée par le Commissariat Général au développement durable.

Cette enquête ayant été réactualisée en décembre 2024, Madame la Présidente propose aux membres du Bureau Syndical, d'appliquer les montants révisés suivants :

	Depuis le 15 février 2024	A compter du 15 février 2025
En zone constructible	33,00 € / m ²	36,50 € / m ²

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE cette proposition de révision des prix et décide de fixer le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, pour les terrains situés en zone constructible à 36,50 €/m² à compter du 15 février 2025 ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 2315 du budget 2024 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à tout acte s'y rapportant.*

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX SOUS TENSION

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle que, le 21 février 2024, le SDEC ÉNERGIE et Enedis ont signé une convention relative aux interventions sous tension dite « convention TST ».

Par courriel en date du 10 décembre 2024, Enedis a communiqué un nouveau bordereau des prix des interventions sous tension pour 2025 qui emporte une évolution des prix unitaires des interventions sous tension comprise entre 0% et 6,2% par prix, soit en moyenne 4,8%.

Sur la base du nombre d'interventions réalisées en 2023, l'évolution des prix entraînerait une dépense supplémentaire limitée de 3,9 k€.

Madame la Présidente propose que la convention « TST », conclue de gré à gré, soit modifiée par avenant afin d'approuver ce nouveau bordereau de prix, qui pourrait entrer en vigueur à compter du 1^{er} mars 2025 et s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2026

Le Bureau Syndical valide ce projet d'avenant qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 6 février 2025.

➤ Concessions Gaz

NOUVEL ACCORD DE METHODE RELATIF AUX DISCUSSIONS A ENGAGER EN VUE DU RENOUVELLEMENT DES TRAITES DE CONCESSION AVEC GRDF

Pour rappel, le SIGAZ, auquel le SDEC ÉNERGIE s'est substitué, et GRDF ont signé une Convention de concession pour le service public de la distribution de gaz pour plusieurs communes de la zone de desserte exclusive de GRDF ayant transféré leur compétence de distribution de gaz naturel au syndicat, le 15 décembre 1997, à laquelle sont annexés un cahier des charges et ses annexes, pour une durée de 30 ans.

En outre, le SDEC ÉNERGIE s'est substitué aux communes de Langrune sur Mer, Hermival les Vaux et Le Breuil en Auge, communes situées dans la zone de desserte exclusive de GRDF, au titre des droits et obligations découlant des conventions de concession conclues par ces communes avec GRDF, en date respectivement du 27 janvier 1997, 28 septembre 1998 et du 22 novembre 2000, auxquelles sont annexés un cahier des charges et des annexes.

A l'approche du terme de certains de ces contrats, les parties ont décidé de se rapprocher, conformément aux dispositions des cahiers des charges de concession, en vue d'établir un état des lieux et de préparer le renouvellement des traités de concession.

Dans ce contexte, un accord de méthode a été signée le 5 juillet 2023. Il a pour objet d'encadrer les discussions entre les parties en vue :

- d'une part, de préparer le bilan commun des traités de concession en vigueur ;
- et d'autre part,
 - o soit, de préparer les termes d'un nouveau traité de concession,
 - o soit, d'adapter les termes du traité de concession syndical et des Traités de concession communaux en vigueur, sans en modifier la durée.

Cet accord ayant pris fin le 31 décembre 2024, et devant la nécessité de faire évoluer certaines de ses dispositions, un nouvel accord de méthode, sera proposé aux représentants du Comité Syndical.

Ce nouvel accord a pour finalités :

- de modifier le calendrier prévisionnel de discussion associé, en le complétant par de nouvelles échéances ;
- de préciser les modalités d'échanges entre les Parties,
- d'être applicable jusqu'au 14 décembre 2027.

Le Bureau Syndical valide ce projet de nouvel accord qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 6 février 2025.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 9 janvier 2025 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Pour les 4 projets, d'un montant de 223 488,26 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif incluse) s'élève à 121 471,58 € pour les extensions du réseau et à 22 130,17 € HT pour le renforcement du réseau pour l'affaire de Noron-L'Abbaye.

Madame la Présidente soumet cette liste de 4 nouveaux projets à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE la contribution financière du SDEC ENERGIE pour les 4 projets proposés pour un montant de 121 471,58 € pour les extensions du réseau et de 22 130,17 € pour le renforcement du réseau ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVES

Une demande de soutien financier à l'extension du réseau électrique pour l'alimentation d'un futur lotissement privé réceptionnée par le SDEC ÉNERGIE est présentée aux élus du Bureau Syndical comme suit :

COMMUNE	DESIGNATION DU PROJET	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION HT	FINANCEMENT EXTENSION en € HT			RENFORCEMENT HT
				SDEC ENERGIE	PCT 40 %	COMMUNE	SDEC ENERGIE
ST-COME-DE-FRESNE	Alimentation d'un futur lotissement privé 'L'Herbage de Saint-Côme' 12 lots au nom de la SAS TRIUMVIRAT FINANCES.	400	55 816,35	22 326,54	22 326,54	11 163,27	18 644,25

Monsieur Jean-Yves HEURTIN précise qu'au vu de l'augmentation considérable de la participation communale depuis la solution technico-financière adressée le 5 juin 2023, la commission propose de ne pas appliquer le plafond d'aide de 20 000 € et d'apporter 40 % d'aides, soit 22 326,54 €.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE la contribution financière du SDEC ENERGIE pour ce projet proposé pour un montant de 44 653,08 € pour l'extension du réseau (dont PCT) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

TRANSITION ÉNERGETIQUE

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition Énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 8 janvier 2025, et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

ETUDE D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE - COMMUNE DE LUC-SUR-MER

Une étude d'opportunité pour un projet de production d'électricité par panneaux solaires photovoltaïques (avec vente totale de l'électricité produite) a été réalisée en mai 2024 par les services du Syndicat sur le gymnase Chabriac de la commune de Luc-sur-Mer.

La commune souhaitant aujourd'hui étudier le projet sous l'angle de l'autoconsommation, une étude par un bureau d'études est nécessaire pour définir et analyser le périmètre de bâtiments concernés par le projet et le gain économique associé.

L'installation de production est d'environ 105 kWc et le patrimoine de la commune comprend près de 20 bâtiments « consommateurs » (tarifs jaunes et bleus) : mairie, écoles, cinéma, atelier, salle des fêtes, bibliothèque, tennis, stade de foot, salle de musique, etc.

L'objectif est de cerner avec soin le périmètre de l'étude (bâtiments consommateurs d'électricité en journée et l'été) pour voir l'intérêt économique du projet. Des devis ont été obtenus et le coût de cette étude serait d'environ 2 500 € HT. Le syndicat est fortement intéressé par ce type de démarche et doit monter en compétence sur le sujet.

Madame la Présidente propose donc au Bureau Syndical de partager les frais avec la commune et de participer ainsi à hauteur de 50% à la réalisation de cette étude d'autoconsommation collective et de signer la convention correspondante avec la commune de Luc-sur-Mer.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACTE le principe de faire appel à un bureau d'études spécialisé pour réaliser une étude de production photovoltaïque avec autoconsommation collective sur la commune de Luc-sur-Mer ;*
- *DECIDE de prendre en charge les frais afférents à hauteur de 50 % par le biais d'une convention de partenariat ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA SALLE MULTI-ACTIVITES DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE LIVAROT (LIVAROT-PAYS-D'AUGE)

Pour rappel, par délibération en date du 22 mars 2017 la commune de Livarot-Pays-d'Auge a transféré au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies Renouvelables » pour le projet relatif à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes de Notre-Dame-de-Courson.

La commune de Livarot-Pays-d'Auge souhaite aujourd'hui confier au SDEC ENERGIE la réalisation d'un nouveau projet d'installation photovoltaïque sur sa salle multi-activités.

Ce nouveau projet (260 panneaux pour une puissance de 104 kWc, avec une productivité estimative annuelle de 10 800 kWh) prévu en autoconsommation individuelle avec vente du surplus, est évalué à 109 147 € HT.

Conformément au guide des aides en vigueur, il nécessite la définition d'un forfait d'exploitation adapté.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical :

- d'accepter la réalisation et l'exploitation du projet d'installation photovoltaïque sur la salle multi-activités de la commune de Livarot-Pays-d'Auge, située 4 boulevard Robert Piquet, dans le cadre du transfert de sa compétence « Energies renouvelables »,
- de fixer le forfait d'exploitation à 36,5 € / kWc / an.

Les prochaines étapes sont présentées comme suit :

- Mars 2025 : étude de structures, suivie de la demande de raccordement auprès d'ENEDIS
- D'ici juillet 2025 : début des travaux.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTER la réalisation et l'exploitation du projet d'installation photovoltaïque sur la salle multi-activités de la commune de Livarot-Pays-d'Auge, située 4 boulevard Robert Piquet, dans le cadre du transfert de sa compétence « Energies renouvelables » ;*
- *FIXE le forfait d'exploitation à 36,5 €/kWc/an ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget annexe « Energies Renouvelables » du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

AIDES FINANCIERES – ÉTUDE DE FAISABILITE D'UN RESEAU DE CHALEUR A VILLERS-BOCAGE

Monsieur le Vice-Président rappelle que la direction Transition Energétique a réalisé, avec Biomasse Normandie, en décembre 2023, à la demande de la commune de Villers-Bocage, une note pour étudier l'opportunité de réaliser un projet de réseau de chaleur urbain pour alimenter plusieurs équipements publics, dont les résultats demandent à être confirmés par un bureau d'études spécialisé.

En fonction des conclusions de l'étude de faisabilité (du bureau d'études), deux cas doivent être envisagés :

- Cas n°1 : les conclusions de l'étude de faisabilité sont favorables. La commune demandera au SDEC ÉNERGIE d'accepter un transfert de compétence pour qu'il réalise le réseau de chaleur. Les dépenses d'étude seront alors intégrées dans le coût du projet et aidées conformément au plan de financement qui sera proposé.
- Cas n°2 : les conclusions de l'étude de faisabilité ne sont pas favorables ou aucune suite n'est donnée au projet. L'étude sera financée par la commune de Villers-Bocage à hauteur de 50 % du reste à charge après déduction des subventions obtenues.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la signature d'une convention entre la commune de Villers-Bocage et le SDEC ÉNERGIE définissant les modalités de financement de l'étude de faisabilité pour la création du réseau de chaleur selon le cas établi parmi les deux décrits ci-dessus ;
- **ADOpte** la convention correspondante ;
- **DIT** que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE DE NIVEAU 3 – VIMONT

Pour rappel, par délibération en date du 2 décembre 2022, le Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE a acté l'adhésion de la commune de Vimont au Conseil en Energie Partagé de niveau 3, pour la rénovation de sa salle des fêtes.

Le programme de travaux ainsi que le budget prévisionnel ont été modifiés depuis la signature de la convention d'accompagnement CEP niveau 3.

La signature d'un avenant entre le syndicat et la commune est donc nécessaire pour prendre en compte ces évolutions.

Compte tenu de ces nouveaux éléments, le plan de financement prévisionnel de la collectivité a été revu en conséquence :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant HT	Source de financement	Montant HT	Taux (en %)
Maîtrise d'œuvre	28 000,00 €	AIDES PUBLIQUES		
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage	13 600,00 €	État - DETR	50 802,80 €	15,81 %
Dépenses de travaux	261 691,72 €	État - FONDS VERT	83 801,24 €	26,08 %
<u>Autres prestations :</u>		Conseil départemental – APCR Rénovation énergétique (4 ans)	111 800,00 €	34,79 %
Aléas	5 000,00 €	<u>Autres financements publics :</u>		
Mandat de maîtrise d'ouvrage au SDEC ENERGIE	13 084,64 €	SDEC ENERGIE (sur mandat de maîtrise d'ouvrage)	10 467,71 €	3,26 %
		Sous-total 1	256 871,75 €	79,94 %
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres ou emprunts	64 504,61 €	20,06%
		Crédit-bail ou autres		0,00%
		Sous-total 2	64 504,61 €	20,06%
TOTAL HT	321 376,36 €	TOTAL HT	321 376,36 €	100%

La commission propose également d'acter une marge de 10 % sur les dépenses d'investissements, ce qui porte l'engagement maximum de l'enveloppe financière du projet à 353 514 € HT.

Madame la Présidente soumet ces propositions au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACTE l'évolution du programme de travaux et de l'enveloppe financière à avancer dans le cadre du projet de rénovation de la salle polyvalente de Vimont ;*
- *ACTE que la contribution et l'aide financière apportées sur le Conseil en Énergie Partagé de niveau 3 seront recalculées sur la base du coût définitif des travaux selon les modalités du guide des contributions et aides financières du SDEC ÉNERGIE de l'année 2024 ;*
- *ACTE une enveloppe financière prévisionnelle pouvant être engagée par le syndicat de 353 514 € dans le cadre de cette opération ;*
- *ADOpte l'avenant à la convention de mandat ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (PACTE) – ADHESION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Pour rappel, suite à l'expérimentation menée depuis 2022 sur 3 EPCI (Vallées de l'Orne et de l'Odon, Pays de Falaise et Pré Bocage Intercom), le Bureau Syndical du 5 juillet 2024 a validé les modalités consolidées du nouvel accompagnement « PACTE » - Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Énergétique, pour les communautés de communes, à savoir :

- Des nouvelles dispositions d'accompagnement en 5 volets :
 - Volet 1 – Impulsion d'actions sur le patrimoine des collectivités (diagnostic du patrimoine public et préconisations d'actions)
 - Volet 2 – Contribution au suivi de la planification énergétique
 - Volet 3 – Sensibilisation des élus, agents et habitants
 - Volet 4 – Innovation et mutualisation
 - Volet 5 – Aides financières
- Une contribution nouvelle de la communauté de communes.

La Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau sollicite son adhésion au programme d'accompagnement des collectivités à la transition énergétique « PACTE » proposé par le SDEC ÉNERGIE aux EPCI.

Conformément à la délibération du Bureau Syndical du 5 juillet 2024, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de fixer la contribution de la collectivité à 4 000 €/an pendant 3 ans, soit un montant total de 12 000 €.

Cet accompagnement sera formalisé au travers d'une convention dédiée d'une durée de 3 ans.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'adhésion à l'accompagnement PACTE de la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau, avec une contribution d'un montant de 4 000 €/an pendant 3 ans, soit un montant total de 12 000 € ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

APPEL A PROJETS PROGRES 2024 : VALIDATION DES CANDIDATURES ET ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - 2EME VAGUE

Pour rappel, dans un contexte d'envolée des prix de l'énergie, le syndicat, qui souhaite renforcer son soutien aux collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments, a été lauréat du programme ACTEE+ (actions des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), qui vise notamment à promouvoir le passage à l'acte dans la réalisation de travaux.

Les écoles (bâtiments parmi les plus consommateurs d'énergie), qui pèsent lourd dans la facture énergétique des collectivités, sont souvent soumises à l'obligation de rénovation en application des dispositions du décret tertiaire, mais leur rénovation énergétique est moins aidée que les autres types de bâtiments (ex : car non éligible à l'APCR).

Dans ce contexte, le Syndicat, en 2022, a porté un premier appel à projets visant à soutenir un PROGramme de Rénovation des Etablissements Scolaires, présenté sous l'acronyme « PROGRES ».

Devant l'intérêt des communes pour ce programme, et compte tenu du contexte favorable à la réalisation de travaux avec la mise en place du Fonds vert, le SDEC ÉNERGIE, a relancé cet appel à projets « PROGRES » en 2023 et 2024.

Par délibération en date du 6 décembre 2024, le Bureau Syndical a ainsi validé une première liste de 7 lauréats, pour un montant total de subventions de 475 571 €, (pour près de 3 400 000€ de travaux).

Après analyse par la commission de la candidature de la commune de Vire Normandie, Madame la Présidente propose de la valider et de compléter la liste des lauréats 2024, adoptée par le Bureau Syndical du 6 décembre 2024, comme suit :

COMMUNES	Montant des travaux	Subvention proposée
VIRE-NORMANDIE	57 958 €	17 387 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'éligibilité de la commune de Vire Normandie à l'appel à projets « PROGRES 2024 » ;*
- *ACCEPTE l'octroi de la subvention proposée ci-dessus, pour un montant total de 17 387 €, en complément des 475 571 € de la liste validée par le Bureau Syndical du 6 décembre 2024 ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer la convention associée, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

STRUCTURATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES - PROJETS DE PRODUCTION D'ENR

Pour rappel, le Bureau Syndical du 6 décembre 2024 a validé le principe d'organiser une journée d'étude pour alimenter la réflexion relative à la structuration de l'accompagnement des collectivités pour le développement de projets de production d'énergies renouvelables (SEM et/ou SPL).

Monsieur Marc LECERF propose d'organiser cette journée, le mardi 11 mars 2025 au SIEML (Syndicat d'énergie du Maine-et-Loire) à Angers, pour les raisons suivantes :

- fortes similitudes entre leur jeu d'acteurs et leur approche avec notre démarche,
- organisation bénéficiant d'un recul suffisant pour un retour d'expérience intéressant,
- dynamique, organisation et partenariat fonctionnant bien.

Le programme de la journée reste à construire autour de sujets tels que :

- Galaxie de structures « Alter » (SEM/SPL/GIE) ;
- SEM Alter Energies avec SIEML / Conseil départemental + EPCI ;
- SPL Alter Public pour les réseaux de chaleur ;
- SAS ombrières avec See You Sun ;
- Participation citoyenne dans les projets ENR très développée ;
- Projet PV autoconsommation collective sur la ZA du siège du SIEML.

Les élus du Bureau Syndical valident cette proposition et une feuille permettant de recueillir les intentions de participation de chacun est mise en circulation.

MOBILITES BAS CARBONE

M. Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission, réunie le 8 janvier 2025 et qui nécessitent délibération du Bureau Syndical.

DEMANDES DE MODIFICATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES IRVE

Pour rappel, le Comité Syndical du 30 mars 2023, après plus de 8 mois de concertation, a validé le schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SDIRVE) et a autorisé sa transmission au préfet du Calvados qui l'a lui-même validé.

Depuis cette date, le SDEC ENERGIE est sollicité pour l'intégration de nouvelles communes au SDIRVE ainsi que pour des modifications de projets.

Ces modifications sont de plusieurs types :

- Modification de puissances (augmentation ou diminution) ;
- Modification du nombre de point de charge (ajout ou suppression) ;
- Avancement de la date de programmation ;
- Ajout d'une nouvelle borne non prévue initialement au SDIRVE ;
- Abandon ou décalage d'une borne sur une année de réalisation.

Un bilan est établi pour les années de programmation 2023 et 2024 ainsi qu'un point d'avancement pour l'année de programmation 2025 avec les premières modifications en notre possession à date.

	2023	2024	Au 24/01/2025
Nombre de points de charge ajoutés	+ 9 PDC (dont 2 nouvelles bornes)	+ 18 PDC (dont 8 nouvelles bornes)	+ 16 PDC (dont 6 nouvelles bornes)
Nombre de points de charge supprimés	-13 PDC (dont 7 bornes)	-33 PDC (dont 17 bornes)	-29 PDC (dont 16 bornes)
Nombre de points de charge décalés	+2 PDC -14 PDC	+10 PDC -54 PDC	+76 PDC -2 PDC
Sous total (variation de PDC)	-16	-59	+61

Nombre de changement de puissance	9 PDC	13 PDC	10 PDC
-----------------------------------	--------------	---------------	---------------

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical :

- d'acter les modifications apportées aux programmes 2023/2024 du SDIRVE,
- de valider les premières modifications proposées pour le programme 2025.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *PREND ACTE des modifications apportées au SDIRVE pour les programmes 2023-2024 ;*
- *ACCEPTE les premières modifications proposées pour le programme 2025 du SDIRVE ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise tous les actes et documents s'y rapportant.*

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Denis CHERON, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 10 janvier 2025 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 2EME TRANCHE 2025

La commission propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2025, pour le raccordement au réseau public d'électricité concernant 28 projets, pour un montant de 604 157 € HT, dont 43 608 € HT de renforcement nécessaire à 2 projets d'extension et 560 549 € HT consacrés aux extensions.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la deuxième tranche de travaux 2025 de raccordement au réseau public d'électricité proposée (28 projets, pour un montant de 604 157 € HT) ;*
- *DIT que les dépenses d'investissement seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 1ERE TRANCHE 2025

La commission propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2025, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 6 projets, pour un montant de 287 406 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la première tranche de travaux 2025 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (6 projets, pour un montant de 287 406 € HT) ;
- DIT que les dépenses d'investissement seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX –3EME TRANCHE 2025

La commission propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2025, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 11 projets, pour un montant de 3 647 009 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la troisième tranche de travaux 2025 d'effacement coordonné des réseaux (11 projets pour un montant de 3 647 009 € TTC) ;
- DIT que les dépenses d'investissement seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

M. Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission, réunie le 10 janvier 2025 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – TRAVAUX 2024/2025 < 40 k€ HT

Monsieur Philippe CAPOEN présente les listes des opérations engagées depuis le Bureau Syndical du 6 décembre 2024 dont les coûts sont inférieurs au seuil de 40 k€ HT (48k€ TTC) et qui se résument comme suit :

➤ 9^{ème} tranche 2024

PROGRAMME TRAVAUX		NOMBRE DE PROJETS	MONTANT TTC
Eclairage public	Extension / renouvellement	117	435 656 €
	Renouvellement des foyers de plus de 30 ans	1	12 742 €
TOTAL		118	448 398 €

➤ **1^{ère} tranche 2025**

PROGRAMME TRAVAUX		NOMBRE DE PROJETS	MONTANT TTC
Eclairage public	Extension / renouvellement	30	198 357 €
	Renouvellement des foyers de plus de 30 ans	11	185 669 €
TOTAL		41	384 026 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces travaux dont le montant est inférieur à 40 k€ HT.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 1^{ERE} TRANCHE DE TRAVAUX 2025 ≥ 40 k€ HT

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2025, pour la réalisation des projets d'éclairage public suivants :

Programme Travaux	Commune / Localisation	Projet	Montant TTC des travaux
Extension/ Renouvellement Eclairage public	SAINT-VIGOR-LE-GRAND	EXTENSION ECLAIRAGE AMENAGEMENT GIRATOIRE JEAN MOULIN	63 719 €
	TROUVILLE-SUR-MER	ECLAIRAGE DES 2 SQUARES Bid MOUREAUX	78 563 €
	COLOMBELLES	RENOUVELLEMENT DES LUMIANIRES PLACE FRANCOIS MITTERAND	80 843 €
	VARAVILLE	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC SUITE REAMENAGEMENT RD 513	86 284 €
	SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY	MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDEOSURVEILLANCE CENTRALISE EN MAIRIE	94 348 €
	CONDE-SUR-IFS	MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDEOSURVEILLANCE CENTRALISE EN MAIRIE	113 370 €
	TILLY-SUR-SEULLES	RENOUVELLEMENT DES CANDELABRES LORS DE L'AMENAGEMENT DU CŒUR DE BOURG - TRANCHE 2	149 667 €
	SAINT-ANDRE-SUR-ORNE	PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	301 567 €
Sous-total			968 362 €
Renouvellement des foyers de plus de 30 ans (R30)	BLANGY-LE-CHATEAU	PROGRAMME R30	48 779 €
	TROARN	PROGRAMME R30	58 931 €
Sous-total			107 710 €
TOTAL			1 076 072 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la première tranche 2025 de travaux d'éclairage public $\geq 40\,000$ € HT (Efficacité énergétique) pour un montant de 1 076 072 € TTC ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PROGRAMME FONDS VERT – DOTATION 2024 – FOYERS DE PLUS DE 30 ANS

Monsieur Jean LEPAULMIER rappelle qu'une délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE, en date du 17 mars 2022 autorise la Présidente à déposer, auprès du Préfet du Calvados, les demandes de subventions relevant du champ de compétence du SDEC ÉNERGIE, dans le cadre de la mise en place par l'Etat d'un Fonds d'Accélération de la Transition Ecologique dans les territoires dit « Fonds Vert », visant notamment la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

Le programme Fonds Vert offre une source de financement des projets de rénovation du parc d'éclairage public pour les foyers de plus de 30 ans.

Pour inciter au passage à l'acte des collectivités, la commission propose d'adosser l'aide supplémentaire de 20% (obtenues avec le fonds vert) aux aides consacrées au renouvellement d'installations d'éclairage public de plus de 30 ans (programme R30) votées par le Comité Syndical du 28 mars 2024 pour les 37 collectivités concernées.

Le pourcentage d'aide octroyé est donc modifié comme suit :

	Commune A	Commune B1	Commune B2 et C
Aide adoptée par le Comité Syndical du 28 mars 2024	40%	50%	60%
Aide aux 37 communes retenues dans le cadre du programme Fonds Vert – dotation 2024 - SDEC ENERGIE	60%	70%	80%
Participation commune	40%	30%	20%

Madame la Présidente soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

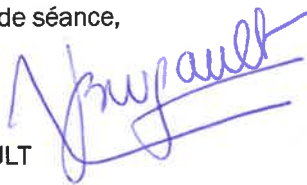
- ACTE le principe de faire bénéficier les 37 communes retenues dans le cadre du programme Fonds Vert – dotation 2024, de 20% d'aide supplémentaire, qui s'ajoute à l'aide adoptée par le comité du 28 mars 2024 pour le renouvellement des foyers de plus de 30 ans ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

Aucune intervention. Madame la Présidente lève la séance à 11h45 et convie les élus à participer à la cérémonie des vœux aux agents.

Le Secrétaire de séance,

Rémi BOUGAULT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bougault", written over a horizontal line.

La Présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Catherine", written over a horizontal line.

Annexe : Rapport d'orientation budgétaire (DOB) relatif à l'exercice 2025 du budget principal et des deux budgets annexes « Energies renouvelables » et « Mobilité durable » du SDEC ÉNERGIE.